

MINIMUM

19. MIĘDZYNARODOWY KONKURS SZTUKI ZŁOTNICZEJ
19E CONCOURS INTERNATIONAL D'ORFÈVRERIE



L'IDÉE

Selon de nombreuses recherches et statistiques, à peu près un tiers de la population a des problèmes à comprendre d'une manière fonctionnelle de simples textes. Il s'est avéré que ce pourcentage augmente remarquablement dans le cas des textes qui introduisent au sujet de concours de bijouterie artistique. Vu cet aspect, le thème du concours qui aura lieu l'année prochaine et sa justification se sont réduits au :

MINIMUM

Vraiment « moins signifie plus » ?

(Plus ou moins)

Sławomir Fijałkowski



30 ans du Festival wd'Argent de Legnica



MINIMUM

19E CONCOURS INTERNATIONAL D'ORFÈVRE
FESTIVAL D'ARGENT DE LEGNICA ARGENT 2010

ORGANISATEUR

Galeria Sztuki w Legnicy (Galerie d'Art à Legnica)
59-220, Pl. Katedralny 1
tél. 0 (48) 76 862 09 10, 862 06 94, 856 51 26; fax 0 (48) 76 856 51 26
www.galeria.legnica.pl
directeur: Zbigniew Kraska
commissaire d'exposition: Monika Szpatowicz
consultant général: Sławomir Fijałkowski

DATES ET LIEU DE l'exposition

Du 8 mai au 13 juin 2010
Vernissage: le 22 mai 2010
Salles d'exposition de Galeria Sztuki w Legnicy, Pl. Katedralny 1
Les organisateurs prévoient la présentation de l'exposition dans d'autres villes en Pologne et à l'étranger.

OBJECTIF, TÂCHE ET MATÉRIEL

Cette manifestation a pour but de présenter d'une manière générale les plus récentes réalisations de la bijouterie contemporaine. Les travaux devront être des bijoux au sens large de ce mot, comprendre une conception originale de création et présenter un haut niveau artistique et technique. Les organisateurs ne limitent ni le choix de matériaux, ni de techniques, mais selon une tradition trentenaire, on espère l'utilisation de l'argent.

CONDITION DE PARTICIPATION

Article 1 Le concours est ouvert à tous les artistes de la Pologne et de l'étranger.
Article 2 Le participant peut soumettre un nombre illimité de ses oeuvres: dont il possède tous les droits qui sont présentées sous le nom de leur auteur qu'on peut placer dans des vitrines d'exposition aux dimensions: 40 x 40 x 35 cm (après consultation d'organismes pourra être acceptée une oeuvre de dimensions différentes)
Article 3 L'Artiste déclarant sa participation à l'exposition est obligé de: envoyer (à ses frais) ses oeuvres avec sa liste complète et le formulaire d'inscription jusqu'au 6 avril 2010, date limite de réception envoyer ses oeuvres dans un emballage protégeant contre tout dommage et qui puisse être utilisé à plusieurs reprises
Article 4 Les oeuvres reçues seront déballées en présence du jury.
Article 5 L'artiste admis à l'exposition doit payer jusqu'au 30 avril 2009 le droit de participation qui est fixé en devises polonaises, soit 30 €, et qui doit être effectué par versement sur le compte bancaire de la Galerie d'Art: ING Bank Śląski S.A., Katowice, ul. Sokolska 34 Le numéro du compte: KOD SWIF: INGBPLPW IBAN: PL 24 1050 1748 1000 0090 7118 2886.
Article 6 Les oeuvres refusées à l'exposition seront renvoyées aux frais de leur auteur jusqu'à la fin du juillet, conformément à la disposition présentée sur le formulaire d'inscription joint.

JURY

Article 1 Le jugement des oeuvres sera effectué par le jury international.
Article 2 La séance du jury aura lieu du 7 au 8 avril 2010.
Article 3 Les critères principaux selon lesquels le jury admettra les oeuvres à l'exposition et décernera les prix sont l'interprétation originale du sujet par l'auteur et l'utilisation de l'argent dans son oeuvre. L'auteur a le droit d'accompagner son oeuvre d'un commentaire qui sera représenté dans le catalogue.
Article 4 Le jugement du jury est incontestable. Il n'y aura pas de recours juridique.
Article 5 La liste des personnes admises à l'exposition sera annoncée avant le 15 avril 2010 sur le site de la Galerie: www.galeria.legnica.pl.

PRIX PRÉVUS PAR LE RÈGLEMENT

Grand Prix	10 000 PLN + 1 kg d'argent
Ile Prix	5 000 PLN + 1 kg d'argent
Prix du Président de Legnica	2 500 PLN + 1 kg d'argent
Prix de la Galerie d'Art à Legnica	Statuette "Marek" + 1 kg d'argent
Prix Spécial des Organisateurs pour le courage, l'innovation, la persistance et le trait d'esprit dans la création artistique	Statuette "Éperon d'argent" + 1 kg d'argent

Article 1 Le jury se réserve le droit de répartir autrement les prix.
Article 2 Selon la tradition du concours, les lauréats des trois premiers prix offrent leurs travaux primés (une seule oeuvre) au profit de l'Organisateur pour la création de la (permanente) Collection Internationale d'Art Contemporain d'Orfèvrerie.

PRIX HORS DU RÈGLEMENT

Prix de l'Association des Créateurs Orfèvres	1 kg d'argent
Prix du Joachim Sokólski	1 kg d'argent
Mention honorable de la Galerie d'Art à Legnica	

Le choix du lauréat du prix hors règlement est de la compétence du fondateur du prix ou, avec son consentement, de la compétence du jury.
Les organisateurs acceptent aussi la possibilité de décerner d'autres prix hors du règlement.

ÉDITIONS

Article 1 L'exposition sera accompagnée de l'invitation, de l'affiche et du catalogue présentant les oeuvres de tous les participants à l'exposition du concours.
Article 2 Chaque auteur admis à l'exposition recevra un exemplaire gratuit du catalogue.
Article 3 Les organisateurs se réservent le droit de publier gratuitement des reproductions des oeuvres dans les publicités de la Galerie d'Art à Legnica, dans la presse, la télévision et d'autres formes de documentation visuelle à fin de promotion.

DÉCISIONS FINALES

Article 1 L'exposition sera accompagnée de la présentation des travaux des membres du jury.
Article 2 Les organisateurs prennent la responsabilité matérielle des oeuvres dès leur réception jusqu'à leur renvoi (la réception en main propre ou de l'expédition de l'envoi à la poste nationale ou par courrier privé).
Article 3 En cas de l'endommagement d'une oeuvre pendant l'exposition ou la garde, l'organisateur est obligé de couvrir les frais nécessaires pour sa reconstruction.
Article 4 Du fait de la tournée prévue de l'exposition, les oeuvres resteront à la disposition des organisateurs jusqu'à la fin de juillet 2011. Après, elles seront renvoyées aux frais de leurs auteurs avant la fin de septembre 2011 avec la documentation visuelle de leur présentation.e-mail: galeria.sztuki@pro.onet.pl, galerial@poczta.onet.pl